

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 15
Présents 14
Votants..... 15
Pour 15 Contre : -
Abstention -

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022/39
Séance du 02 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 02 décembre à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 novembre 2022.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absente excusée : Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire.

OBJET : MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Le conseil municipal,

Vu les articles L.1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal,

Vu la délibération n°2020/20 du 08/06/20 portant constitution de la CAO,

Considérant la démission de Mme Céline CHASTIN de ses fonctions de conseillère municipale,

Il est proposé au Conseil municipal de nommer M. Robert DESBORDES comme suppléant de M. Gaëtan GOU MILLOUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la Commission d'Appel d'Offres sera ainsi constituée :

PREDISENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Francis THOMASSON	M. Pascal GAYOU	M. Alain MAURIN
	M. Stéphane FAROUT	M. Laurent BLANCHER
	M. Gaëtan GOU MILLOUX	M. Robert DESBORDES

Fait et délibéré à Jourgnac, le 02 décembre 2022.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,



Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 06/12/2022
Publication le : 06/12/2022